

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications

« SO.TE.TEL »

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : MR Wadi TRABELSI.

BILAN
Arrêté au 31/12/2023
(exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES		9 482 509	9 372 809
Immobilisations incorporelles		1 391 155	1 332 029
Moins : amortissements		-1 307 031	-1 172 588
		84 124	159 441
Immobilisations corporelles		29 907 619	30 115 378
Moins : amortissements		-20 861 179	-21 253 956
	A-1	9 046 439	8 861 422
Immobilisations financières		885 009	885 009
Moins : provisions		-533 064	-533 064
	A-2	351 946	351 946
Autres actifs non courants		861 558	860 320
Moins : provisions		-819 366	-771 433
	A-3	42 192	88 887
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		9 524 701	9 461 695
ACTIFS COURANTS			
Stocks		7 568 808	6 619 747
Moins : provisions		-1 223 720	-1 383 322
	A-4	6 345 087	5 236 425
Clients & comptes rattachés		68 286 726	46 872 936
Moins : provisions		-10 120 643	-9 830 643
	A-5	58 166 083	37 042 293
Autres actifs courants		11 590 938	11 490 753
Moins : provisions		-941 145	-603 942
	A-6	10 649 793	10 886 811
Placements et autres actifs financiers		7 773 704	7 067 528
Moins : provisions		0	0
	A-7	7 773 704	7 067 528
Liquidités et équivalents de liquidités	A-8	2 092 124	1 708 271
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		85 026 790	61 941 328
TOTAL DES ACTIFS		94 551 491	71 403 023

BILAN
 Arrêté au 31/12/2023
 (exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		2 095 226	2 035 057
Autres capitaux propres		932 584	932 584
Résultats reportés		1 143 212	7 045
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		27 355 022	26 158 686
Résultat de l'exercice	P-2	3 878 594	1 196 336
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		31 233 616	27 355 022
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	P-3-1	771 542	1 057 945
Provisions	P-3-2	885 212	683 147
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 656 754	1 741 092
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	27 279 074	19 800 505
Autres passifs courants	P-5	26 500 881	18 664 319
Concours bancaires et autres passifs financiers	P-6	7 881 167	3 842 085
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		61 661 122	42 306 909
TOTAL DES PASSIFS		63 317 875	44 048 001
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		94 551 491	71 403 023

ETAT DE RESULTAT
 Arrêté au 31/12/2023
 (Exprimé en dinar tunisien)

		31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	R-1		
Ventes, travaux & services	R-1-1	64 925 872	50 034 443
Autres produits d'exploitation		1 559 963	708 245
Total des produits d'exploitation		66 485 835	50 742 688
CHARGES D'EXPLOITATION	R-2		
Achats d'approvisionnements consommés	R-2-1	37 599 612	25 898 452
Charges de personnel	R-2-2	16 312 093	14 530 757
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-3	3 084 419	3 871 155
Autres charges d'exploitation	R-2-4	4 510 089	4 078 019
Total des charges d'exploitation		61 506 213	48 378 384
Résultat d'exploitation	R-3	4 979 622	2 364 304
Charges financières nettes	R-3-1	-2 174 329	-1 811 750
Produits des placements	R-3-2	833 706	572 163
Autres gains ordinaires	R-3-3	601 898	195 372
Autres pertes ordinaires	R-3-4	-146	-7 768
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 240 750	1 312 322
Impôt sur les bénéfices	R-4	-362 156	-115 985
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 878 594	1 196 336
Résultat après modifications comptables		3 878 594	1 196 336

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31/12/2023

(Exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements	51 830 240	55 135 308
Clients	50 900 835	54 416 848
Produits divers ordinaires	929 405	718 460
Décaissements	51 788 810	49 781 082
Fournisseurs	32 302 066	31 323 790
Personnel	12 715 855	11 974 921
Etat et collectivités publiques	4 896 226	4 928 619
Autres décaissements	1 874 663	1 553 752
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	41 430	5 354 226
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Encaissements	578 989	194 381
Cessions d'Immobilisations	578 989	194 381
Décaissements	1 770 140	1 108 793
Acquisition immobilisations incorporelles	59 126	44 382
Acquisition immobilisations corporelles	1 711 014	1 064 411
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-1 191 151	-914 412
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements	61 214	68 292
Emprunts bancaires		0
Avances à régulariser	61 214	68 292
Décaissements	3 032 559	3 613 516
Emprunts et Leasing	752 239	1 695 877
Dividendes et Jetons de présence	58 600	48 000
Avances à régulariser	47 390	57 888
Charges Financières	2 174 329	1 811 750
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-2 971 344	-3 545 224
Variation de la trésorerie	-4 121 065	894 590
Trésorerie au début de l'exercice	-1 381 554	-2 276 144
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-5 502 619	-1 381 554

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2023

1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998.

L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à réaliser :

- Les prestations de service, d'installation, de déploiement, de test, de réception, d'intégration, de mise en service, d'exploitation et de maintenance de fournitures, d'équipements terminaux, de réseaux publics et privés de télécommunications filaires, optiques, radioélectriques et virtuels.
- La formation professionnelle et la distribution commerciale.
- Les prestations d'études, de développements, de conception, d'architecture, d'ingénierie, de conseil/consulting, d'expertise, d'audit, de support et d'assistance technique.

1.2 Régime fiscal de la société

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 15%.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel ayant supporté une TVA non déductible fiscalement.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont ceux prévus par l'administration fiscale.

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> M.M.B	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciels informatiques	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	20 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont composés d'actions SICAV. Ils sont enregistrés au cours de clôture. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

2.2.4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

NOTES RELATIVES AU BILAN

A-1 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31/12/2023 la somme de **9 046 439 DT** contre **8 861 422 DT** au 31/12/2022.

La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

DESIGNATIONS	V. Brute	Amortissements	V.N 31-12-23	V.N 31-12-22
- Terrains	1 420 010	0	1 420 010	1 420 010
- Constructions	9 062 257	4 418 267	4 643 990	4 404 516
- AAI	380 694	373 336	7 358	4 859
- Mat & Outillages	10 125 023	9 410 486	714 536	1 454 426
- Mat de Transport	6 309 309	4 299 437	2 009 871	1 328 457
- Matériels informatiques et M.M.B	2 610 327	2 359 653	250 674	249 155
Total	29 907 619	20 861 179	9 046 439	8 861 422

A-2 Immobilisations Financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **351 946 DT** au 31/12/2023 contre **351 946 DT** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	V. Brute	Dépréciations	V.N 31-12-23	V.N 31-12-22
- Actions libérées	877 464	533 064	344 401	344 401
- Dépôts et cautionnements	7 545	0	7 545	7 545
Total	885 009	533 064	351 946	351 946

La composition du portefeuille titre de la SOTETEL se présente comme suit :

DESIGNATIONS	Participations	%	Dépréciations	V.N 31-12-23	V.N 31-12-22
CERA	1 000	6,25		1 000	1 000
A T I	89 900	9		89 900	89 900
S R S (1)	150 000	50	150 000	0	0
Tunisie Autoroutes	253 421	0,3		253 421	253 421
TOPNET	79	0		79	79
SPA (Sotetel Algérie)	383 064	49	383 064	0	0
Total	877 464		533 064	344 400	344 400

(1) La SRS est en cours de liquidation

A-3 Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants se composent des charges reportées. Ils totalisent au 31/12/2023 la somme de **42 192 DT** contre **88 887 DT** au 31/12/2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Charges reportées (indemnités de départ volontaire à la retraite)	2 823 651	2 823 651
Moins résorptions	-2 823 651	-2 823 651
Charges reportées (certifications pour mise à niveau Technologiques)	861 558	860 320
Moins résorptions	-819 366	-771 433
Totaux	42 192	88 887

A-4 Stocks

Les stocks de la SOTETEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent au 31/12/2023 un montant net de **6 345 087 DT** contre **5 236 425 DT** au 31/12/2022.

DESIGNATIONS	31/12/2023		V.nette 31-12-23	V.nette 31-12-22
	V. Brute	Dépréciation		
Matières premières	7 332 555	-1 129 868	6 202 687	4 952 833
Matières consommables	152 773	-78 514	74 258	195 138
Fournitures	31 341	0	31 341	37 522
Pièces de rechanges	52 139	-15 338	36 801	50 932
Totaux	7 568 808	-1 223 720	6 345 087	5 236 425

A-5 Clients & Comptes Rattachés

Les créances commerciales nettes de provisions s'élèvent au 31/12/2023 à **58 166 083 DT** contre **37 042 293 DT** au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Créances facturées	31 093 756	20 695 027
- Créances retenues de garantie	4 421 588	7 199 014
- Créances à facturer	32 771 382	18 978 895
Totaux des créances avant provisions	68 286 726	46 872 936
Provisions pour créances douteuses	-10 120 643	-9 830 643
Totaux des créances après provisions	58 166 083	37 042 293

La société a finalisé les travaux de justification des soldes du compte client « Tunisie Télécom » au 31/12/2022. Les conclusions des travaux ont été partagées avec Tunisie Télécom pour validation et définition d'un plan d'action.

A-6 Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2023 un solde de **10 649 793 DT** contre **10 886 811 DT** au 31/12/2022. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Fournisseur Av&Acomptes versés/commande	37 057	196 831
- Personnel, avances et acomptes	330 921	279 579
- Organismes représentant le personnel	74 234	125 571
- TVA déductible /Succursale	10 383	13 847
- Débiteurs divers	1 512 297	1 356 009
- Crédit d'impôts	9 527 386	9 318 976
- Charges constatées d'avance	29 660	130 940
- Compte d'attente actif	69 000	69 000
- Moins provisions	-941 145	-603 942
Totaux	10 649 793	10 886 811

A-7 Placements et Autres Actifs Financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31/12/2023 un solde de **7 773 704 DT** contre **7 067 528 DT** au 31/12/2022. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Régie d'avances et d'accréditifs	42 863	56 687
- Placements (Actions Sicav)	10 841	10 841
- Placements	7 720 000	7 000 000
Totaux	7 773 704	7 067 528

A-8 Liquidités et Equivalents de Liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2023 un solde débiteur de **2 092 124 DT** contre **1 708 271 DT** au 31/12/2022.

L'évolution de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Banques	1 919 573	1 447 768
- C C P	170 146	255 016
- Caisses	2 405	5 487
Totaux	2 092 124	1 708 271

P-1 Capitaux Propres

Les capitaux propres avant résultat présentent un solde de **27 355 022 DT** au 31/12/2023 contre **26 158 686 DT** au 31/12/2022.

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Capital social	23 184 000	23 184 000
- Réserves légales	2 095 226	2 035 057
- Autres capitaux propres	932 584	932 584
- Résultats reportés	1 143 212	7 045
Totaux	27 355 022	26 158 686

P-1-1 Capital Social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23 184 000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4 636 800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
Actionnaires	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	65%

P-2 Résultat de l'exercice

Le résultat au 31/12/2023 net d'impôts est bénéficiaire de **3 878 594 DT** contre un bénéfice de **1 196 336 DT** au 31/12/2022.

P-3-1 Emprunts

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2023 la somme de **771 542 DT** contre **1 057 945 DT** au 31/12/2022.

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Emprunt leasing	734 336	1 020 739
- Dépôts et cautionnement	37 206	37 206
Totaux	771 542	1 057 945

P-3-2 Provisions

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2023 la somme de **885 212 DT** contre **683 147 DT** au 31/12/2022. Il se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Provisions pour risque fiscal	353 208	210 933
- Provisions affaires contentieuses	59 790	0
- Provisions pénalité de retard marche SNCFT	263 615	263 615
- Provision pénalité de retard 5% marché SNCFT	208 600	208 600
Totaux	885 212	683 147

P-4 Fournisseurs & Comptes Rattachés

Le poste Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31/12/2023 un solde de **27 279 074 DT** contre **19 800 505 DT** au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	9 210 561	7 784 012
- Fournisseurs "effets à payer"	15 773 791	10 165 424
- Fournisseurs "factures à établir"	2 294 722	1 851 069
Totaux	27 279 074	19 800 505

P-5 Autres Passifs Courants

Ce poste présente un solde de **26 500 881 DT** au 31/12/2023 contre **18 664 319 DT** au 31/12/2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Clients créditeurs :	705 664	885 890
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	268 309	268 309
Autres clients (avances sur commandes)	437 355	617 581
- Personnel et comptes rattachés	2 396 610	2 015 217
- Etat et collectivités publiques	677 686	425 338
Autres impôts et taxes à payer	202 466	120 216
Etat, déclarations à payer	475 220	305 121
- Etat, taxes / chiffre d'affaires	8 250 686	7 761 325
- Créditeurs divers	13 788 003	6 894 318
- Dividendes et jetons de présence	682 231	682 231
Totaux	26 500 881	18 664 319

P-6 Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers

Ce poste présente un solde de **7 881 167 DT** au 31/12/2023 contre **3 842 085 DT** au 31/12/2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
-Concours bancaires	7 594 743	3 089 825
-Echéances à -d'un an	286 424	752 260
Echéances à moins d'un an (leasing Attijari)	790	43 452
Echéances à moins d'un an (leasing BT)	285 634	341 933
Echéances à moins d'un an (BT) de financement	0	366 875
Totaux	7 881 167	3 842 085

P-7 Engagements Hors Bilan

Le montant des engagements hors bilan émis par la SOTETEL au 31/12/2023 est de **19 682 369 DT**.
Le détail de ces engagements se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Cautions provisoires	1 025 390	435 200
- Cautions définitives	16 102 835	12 169 205
- Cautions d'avances	764 793	772 433
- Cautions de garantie	1 742 391	4 508 106
- Cautions Douanières	46 960	46 960
Total	19 682 369	17 931 904

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2023 un solde de **66 485 835 DT** contre **50 742 688 DT** au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Ventes, travaux & services locaux	62 735 314	49 076 802
- Ventes, travaux & services à l'export	2 190 558	957 641
- Autres produits d'exploitation	1 559 963	708 245
Totaux	66 485 835	50 742 688

R-1-1 Répartition du Chiffre d'Affaires par activité

La répartition du Chiffre d'Affaires par activité est constituée essentiellement par les montants suivants :

ACTIVITES	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- Réseau d'accès	28 690 093	21 406 089	7 284 004
- CORE & WIRELESS	8 807 123	12 349 822	-3 542 699
- SERVICE CONVERGENTS	24 829 418	15 169 019	9 660 400
- FORMATION	408 679	151 872	256 808
- EXPORT	2 190 558	957 641	1 232 917
Totaux	64 925 872	50 034 442	14 891 430

R-1-2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2023 un solde de **1 559 963 DT** contre **708 245 DT** au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	494 156	481 597
Jetons de présence & rémunérations d'administrateurs	7 500	-
Reprises sur provision	706 381	14 040
Transfert de charge	351 926	212 607
Totaux	1 559 963	708 245

R-2 Charges d'Exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **61 506 213 DT** au 31/12/2023 contre **48 378 384 DT** au 31/12/2022 et elles se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Achats consommés	37 599 612	25 898 452
- Charges de personnel	16 312 093	14 530 757
- Dotations aux amortissements et aux provisions	3 084 419	3 871 155
- Autres charges d'exploitation	4 510 089	4 078 019
Totaux	61 506 213	48 378 384

R-2-1 Achats d'approvisionnements consommés

Ce poste présente un solde de **37 599 612 DT** au 31/12/2023 contre **25 898 452 DT** au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Achats consommés	25 501 877	16 242 408
- Achats de carburants et lubrifiants	931 147	779 609
- Charges de sous-traitance	11 166 588	8 876 436
Totaux	37 599 612	25 898 452

R-2-2 Charges de Personnel

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2023 un montant de **16 312 093 DT** contre **14 530 757 DT** au 31/12/2022. Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Salaires, compléments, indemnités & primes	13 592 351	12 166 514
- Charges sociales	2 719 742	2 364 243
Total	16 312 093	14 530 757

R-2-3 Dotations aux Amortissements et aux Provisions

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **3 084 419 DT** contre **3 871 155 DT** au 31/12/2022. Ce solde se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Dotations aux amortissements des immobilisations	1 660 439	1 415 462
- Dotations aux amortissements (certifications technologiques)	47 933	38 414
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	590 000	1 005 831
- Dotations aux provisions pour risque fiscal	142 276	142 276
- Dotations aux résorptions des charges reportées	0	941 217
- Dotations aux provisions affaires contentieux	59 790	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation actifs courant	337 203	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	246 779	327 956
Total	3 084 419	3 871 155

R-2-4 Autres Charges d'Exploitation

Ce poste présente un solde de **4 510 089 DT** au 31/12/2023 contre un montant de **4 078 019 DT** au 31/12/2022 et qui se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Loyers	190 323	169 642
- Primes d'assurances	315 993	288 436
- Communications et publicités	366 424	193 873
- Déplacement du personnel	128 799	17 166
- Formations du personnel	148 093	44 244
- Honoraires	502 816	215 901
- Location main d'œuvre	203 092	222 285
- Maintenance smart	0	842 211
- Etudes et expertises	226 425	107 247
- Missions, réceptions, restauration	185 473	238 437
- Autres	195 932	110 213
- Assistance technique	299 199	194 288
- Entretien et réparations	311 214	360 501
- Dons et subventions au personnel	325 294	289 195
- Impôt, taxes et versements assimilés	969 202	717 325
- Charges diverses	141 809	67 055
Totaux	4 510 089	4 078 019

R-3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de **4 979 622 DT** au 31/12/2023 contre un bénéfice de **2 364 304 DT** au 31/12/2022.

R-3-1 Charges Financières Nettes

Le montant des charges financières nettes arrêté au 31/12/2023 est de **2 174 329 DT** contre **1 811 750 DT** au 31/12/2022.

R-3-2 Produits des placements

Le solde de ce poste s'élève à **833 706 DT** au 31/12/2023 contre **572 163 DT** au 31/12/2022.

R-3-3 Autres Gains Ordinaires

Le solde de ce poste est de **601 898 DT** au 31/12/2023 contre **195 372 DT** au 31/12/2022.

R-3-4 Autres Pertes Ordinaires

Le solde de ce poste est de **146 DT** au 31/12/2023 contre **7 768 DT** au 31/12/2022.

R-4 Impôt sur le Résultat

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt. Le résultat net se présente alors comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Résultat comptable avant impôt	4 240 750	1 312 322
- Impôt sur les sociétés	-362 156	-115 985
Résultat Net	3 878 594	1 196 336

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant des (ou affectés aux) activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie au 31/12/2023 est négative de **4 121 065 DT** contre une variation positive de **894 590 DT** au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	41 430	5 354 226
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-1 191 151	-914 412
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-2 971 344	-3 545 224
VARIATION DE LA TRESORERIE	-4 121 065	894 590

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL (S.A)

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la société « SOTETEL (S.A) », arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 94 551 491 dinars, un bénéfice de 3 878 954 dinars et une trésorerie négative à la fin de la période de 5 502 619 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SOTETEL S.A » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en

œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des

états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, et des insuffisances du système d'information de la SOTETEL.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 Avril 2024

P/ Le Groupement

- *Auditing, Advisory, Assistance & Accounting*
- *Consulting & Financial Firm*

Wadî TRABELSI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et façon étendue l'existence éventuelle d'autres conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Conventions avec la société « Tunisie Télécom »

Suivant des contrats de locations conclus avec la société « Tunisie Telecom », la « SOTETEL » a donné en location à cette dernière :

- Un local sis à Sfax d'une superficie de 76 m². Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 28 157 DT en hors taxes.
- Un immeuble sis à Ksar Said. Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 158 844 DT en hors taxes.
- Une surface d'une superficie de 40 m² d'un immeuble sis à la zone industrielle de Sousse pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 13 202 DT en hors taxes.

- Une superficie de 30 m² de la terrasse du bâtiment sis à Charguia II pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 9 635 DT en hors taxes.

2. Conventions avec la société « ATI »

Une créance comptabilisée envers la Société "ATI" au 31/12/2023 pour un montant de 602 938 DT, dont 95 293 DT constatée au niveau du compte "factures à établir".

3. Conventions avec la société « SRS »

Une créance envers la société "SRS" d'un montant de 10 362 DT constatée au niveau du compte "débiteurs divers" représentant des remboursements des frais en faveur de cette dernière, comptabilisé depuis l'exercice 2005 et provisionnée au 31/12/2023 à concurrence de 7 002 DT.

Une créance envers la société "SRS" d'un montant de 27 106 DT constatée au niveau du compte "Client", depuis l'exercice 2003, et totalement provisionnée au 31/12/2023.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et les engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En application des décisions du Conseil d'Administration réunit en date de la 15/12/2022 portant nomination du Directeur Général, la rémunération de ce dernier été fixé comme suit :
 - Une rémunération fixe mensuelle nette de 9 000 Dinars servie sur 12 mois.
 - Une rémunération annuelle variable nette (30% du montant de la rémunération annuelle nette) à attribuer sur la base des performances réalisées par rapport aux objectifs tracés par le conseil d'administration. Le montant net accordé au titre de l'exercice 2023 est de 27 054 DT (CA du 29/04/2024)
 - Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :
 - Une Voiture de fonction.
 - L'équivalent de 450 litres de carburant par mois.
 - Frais de téléphone fixe à raison de 120 DT par trimestre.
 - Frais de téléphone mobile à raison de 100 DT par mois.
 - Assurance groupe.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée Générale ordinaire.

Les jetons de présences de l'exercice 2022, décidés lors de l'AGO du 20 Juillet 2023 totalisent un montant brut de 67 500 Dinars.
- La rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2022, décidée par l'AGO du 20 Juillet 2023 totalisent un montant annuel brut de 19 500 Dinars.

En dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons pas été informés, par vos dirigeants, d'autres conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 Avril 2024

P/ Le Groupement

- *Auditing, Advisory, Assistance & Accounting*
- *Consulting & Financial Firm*

Wadi TRABELSI